



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 mars 2022
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-cinquième session

Vienne, 14-18 mars 2022

Point 10 de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session de la Commission

Projet de décision soumis par la Présidence

La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Projet de décision

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante-cinquième session et ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante-cinquième session ;
- b) Prend note également de la décision 55/1 de la Commission ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session énoncé ci-dessous.

Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session de la Commission des stupéfiants

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général.

Débat consacré aux activités opérationnelles

4. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :
 - a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
 - b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;



- c) Méthodes de travail de la Commission ;
- d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.

Débat consacré aux questions normatives

- 5. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues :
 - a) Modifications du champ d'application du contrôle des substances ;
 - b) Examen de substances en vue d'éventuelles recommandations d'inscription aux Tableaux des Conventions : difficultés à résoudre et travaux futurs de la Commission des stupéfiants, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ;
 - c) Organe international de contrôle des stupéfiants ;
 - d) Coopération internationale visant à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement ;
 - e) Autres questions découlant des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.
 - 6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.
 - 7. Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue.
 - 8. Recommandations des organes subsidiaires de la Commission.
 - 9. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément aux résolutions 75/290 A et 75/290 B de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- * * *
- 10. Préparatifs de l'examen à mi-parcours, qui se tiendra en 2024, concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les engagements internationaux en matière de politique de lutte contre la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019, visant à aborder et combattre le problème mondial de la drogue.
 - 11. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session de la Commission.
 - 12. Questions diverses.
 - 13. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-sixième session.
-